

Résidence principale

Le local restera-t-il votre résidence principale ?

Location d'un local meublé pour de courtes durées à des personnes n'y élisant pas domicile

Non
Envisagez vous de louer un local meublé pour de courtes durées à des personnes n'y élisant pas domicile?

Oui

Profession libérale réglementée

Non
Exercez vous une profession libérale réglementée listée en annexe du règlement?

Oui

Usage mixte
Autorisation sans compensation dans certaines conditions

Non
Le local est-il au rez de chaussée?

Oui

Autorisation sans compensation dans certaines conditions

-> Formulaire changement d'usage sans compensation

Non
Autorisation avec compensation

Oui
Autorisation sans compensation dans certaines conditions

Autorisation sans compensation dans certaines conditions

-> Formulaire changement d'usage sans compensation

-> Formulaire changement d'usage avec compensation

-> Formulaire changement d'usage sans compensation

-> Formulaire changement d'usage sans compensation